

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

JOURNAL DE ROUBAIX

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

INSERCTIONS: Annonces: la ligne... 20 c. Réclames: »... 30 c. Faits divers: »... 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de l'Imprimerie.

BOURSE DE PARIS 22 JANVIER (Service gouvernemental) 3 0/0... 66 45 4 1/2... 96 50 Emprunts (5 0/0)... 105 40

24 JANVIER 3 0/0... 66 50 4 1/2... 97 00 Emprunts (5 0/0)... 105 45

Actions Banque de France 3860 00 Société générale 528 00 Crédit foncier de France 900 00 Chemins autrichiens 642 00 Lyon 973 00 Est 577 00 Ouest 632 00 Nord 1202 00 Midi 715 00 Suez 726 00 Péruvien 34 0/0

Actions Banque ottomane (ancienne) 445 00 Banque ottomane (nouvelle) 600 00 Londres cour 25 14 1/2 Crédit Mobilier 188 00 Turc 20 75

DEPECHE COMMERCIALES

Service particulier du Journal de Roubaix New-York, 22 janvier. Change sur Londres, 4.85 1/2; change sur Paris, 513 3/4

Manchester, 22 janvier. Cotons: 13. Marché ferme. Recettes 144,000 b.

ROUBAIX 24 JANVIER 1876.

Bulletin du jour

Le comité central de l'Union conservatrice s'est réuni, à Paris, sous la présidence de M. le général Changarnier. M. le président a expliqué brièvement que le but que se proposait le comité était de faire appel aux électeurs de Paris et des départements qui adhèrent sans réserve au manifeste du maréchal-président de la République.

Voici le texte de cette circulaire: Aux électeurs de Paris et des départements

Messieurs, L'éloquent appel du maréchal-président de la République aux amis de l'ordre et de la paix a été entendu. Nous, commerçants de Paris, nous nous sommes réunis, et sous la présidence d'un vétéran de la cause de l'ordre, nous avons constitué un comité chargé, en dehors de tout esprit de parti, de choisir et de soutenir des candidats résolument conservateurs.

Après cette déclaration, la circulaire est approuvée à l'unanimité. On procède ensuite à la constitution du bureau. En voici la composition: Président, M. le général Changarnier, député;

Après cette déclaration, la circulaire est approuvée à l'unanimité. On procède ensuite à la constitution du bureau. En voici la composition: Président, M. le général Changarnier, député;

CHRONIQUE

On lit dans la Correspondance Havas: « Malgré les assertions contenues dans le journal le Bien Public, nous sommes en mesure de maintenir le démenti catégorique que nous avons donné à la nouvelle répandue par le Daily News et relative à de prétendus armements. »

Le ministre des travaux publics souffre depuis mercredi dernier d'un refroidissement qui n'a pas été sans une certaine gravité. Mais tout fait espérer que dès le commencement de la semaine prochaine, M. Caillaux pourra, comme

il en a l'intention, partir pour le département de la Sarthe, où il a posé sa candidature au Sénat.

La Gazette militaire de Darmstadt publie un article dans lequel il est dit que tous les chemins allemands doivent être complètement sous la direction de l'autorité militaire. La feuille hessoise ajoute que cette mesure stratégique est absolument nécessaire vis-à-vis de la France.

L'ensemble des résultats des élections du 16 janvier, présenté d'après les rapports des préfets, a été soumis hier, à deux heures, à M. le maréchal de Mac-Mahon, par M. le vice-président du conseil.

Répondant à M. Dollfus qui a offert, hier, la candidature au corps législatif dans le 8^e arrondissement, M. Raoul Duval a prononcé une allocution dans laquelle on remarque les passages suivants: « Parisien résolu de la souveraineté nationale et investi par nos concitoyens du droit d'élever la voix, je n'ai pas cru devoir me taire, quand je pouvais les défendre. »

« Simes concitoyens me maintiennent le pouvoir de parler dans les conseils de la France, je m'en servirai dans l'avenir comme je l'ai fait dans le passé: je travaillerai à maintenir intact le droit du pays, à choisir son gouvernement définitif. »

L'organisation du scrutin électoral - Circulaire de M. le ministre de l'intérieur.

L'importante circulaire publiée samedi par le Journal officiel complète celle du 5 janvier que nous avons reproduite; mais, vu son étendue, nous nous bornerons à la résumer ci-dessous. Le collège électoral sénatorial sera présidé par le président du tribunal civil. Le local sera annoncé dans les journaux et désigné sur les lettres de convocations, qui seront immédiatement lancées. Au cas où des délégués annonceraient quelque empêchement, les suppléants seraient convoqués soit par lettre, soit par télégraphe. La salle du vote sera ouverte à huit heures du matin.

Les lois et règlements, les listes des délégués et des électeurs seront déposés au bureau. Le bureau du collège se composera du président, des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture. Un secrétaire sera élu parmi les électeurs par le bureau. Le président du collège a la police de la salle, où les électeurs seuls ont entrée. Les attributions du bureau du collège diffèrent sensiblement de celles des bureaux ordinaires; il doit diviser les électeurs en sections alphabétiques de cent électeurs, et élire les bureaux électoraux de chacune de ces sections qui auront, dans la salle du vote, leurs tables et urnes particulières. Cette disposition légale a pour but d'assurer la rapidité des opérations.

Les électeurs voteront à telle ou telle section suivant l'initiale de leur nom. Ils apporteront leur convocation et leur bulletin. Aucun bulletin ne peut être distribué dans la salle. Le bulletin sera remis fermé au président de la section correspondante à son nom. Les assesseurs de la section constateront le vote sur les listes et sur la convocation. L'identité de l'électeur, en cas de perte de la convocation, sera établie dans les formes ordinaires devant le bureau, et

l'électeur pourra alors voter, mais il ne pourra toucher l'indemnité de déplacement sans avoir retiré à la préfecture un duplicata de sa convocation.

Le scrutin restera ouvert jusqu'à midi, et le dépouillement sera fait immédiatement, précédé des constatations ordinaires. Chaque section dépouillera son urne dans les formes habituelles, sous la surveillance des membres du collège et de son président.

Le collège prononce sur les cas douteux. Si un bulletin contient plus de noms qu'il ne faut, les derniers seront biffés; s'il n'en contient pas assez, ceux qu'il porte seront comptés; s'il contient plusieurs fois le même nom, ce nom ne sera compté qu'une seule fois. Si deux bulletins identiques se trouvent pliés ensemble par mégarde, un seul sera compté; en cas de différence, ils seront annulés.

Les bulletins blancs, ou vagues, ou contenant des observations n'entreront pas en compte. Le dépouillement terminé, le président du collège proclamera élus sénateurs ceux des candidats qui auront réuni la majorité absolue des suffrages et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits.

Si ces conditions ne sont pas réunies par un nombre suffisant de candidats, le président annoncera qu'un second tour de scrutin aura lieu à deux heures. Ce second tour ne peut durer que deux heures; le scrutin sera donc fermé à quatre heures. Il s'effectuera également dans les mêmes conditions que le premier.

Si l'élection est encore incomplète, un troisième scrutin sera ouvert à six heures et fermé à huit. Dans ce troisième tour, la majorité relative suffira, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

Toute réclamation ou protestation doit être adressée au président du collège. Les délégués ou suppléants qui auront pris part à tous les scrutins auront la faculté de réclamer une indemnité de déplacement de 5 fr. par myriamètre, aller et retour, du chef-lieu de la commune au chef-lieu du département. Ils présenteront leur convocation au président du collège, avant la clôture de la séance, après avoir signé au dos la déclaration réglementaire. Le président, après vérification, écrira au verso le montant de la somme à payer, signera et apposera le sceau du tribunal, fera transcrire la somme au bordereau du bureau. L'électeur pourra ensuite aller toucher la somme à la Trésorerie générale, qui restera ouverte toute la journée et pendant deux heures après la clôture des opérations.

Comme on voit par ce qui précède, le bureau du collège électoral n'exerce que des fonctions de présidence et de surveillance, et ne reçoit pas de vote. Ce sont les bureaux sectionnaires qui seuls tiennent les urnes.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix. Paris, dimanche 23 janvier.

On ne s'entend pas dans le monde radical parisien, on ne s'entend pas entre partisans de la République modérée. Le centre gauche qui a fait la République est resté renié par les autres groupes et ses candidats bafoués. Le Journal des Débats n'a-t-il pas eu l'audace de faire une liste de cinq candidats au Sénat.

Or, voici ce qu'en dit le Rappel: « En face de MM. Victor Hugo, Louis Blanc, Peyrat, Floquet, etc; présent ter MM. Gouin, Mignet, Dietz, Monnin, etc., c'est drôle. »

Vous voyez en effet l'audace de ces républicains conservateurs qui osent préférer un académicien, un procureur général de la cour de cassation au grand, à l'illustre citoyen Floquet! Qui donc pousse l'audace au point de se mesurer avec le citoyen Floquet? Et dire que ce personnage doit sa fortune politique à son chapeau et à son gilet excentriques, et aussi aux rentes que lui ont léguées ses parents.

La liste des radicaux n'est pas encore arrêtée. Il y a eu, vendredi, boulevard des Capucines, une deuxième réunion partielle des délégués sénatoriaux où l'on a vu défiler tour à tour divers candidats. Chacun est venu défendre sa propre cause. Ainsi on a entendu MM. Victor Hugo, Tolain, Floquet, Freycinet, Béclard, les ouvriers Mallarmé, Monestier, et surtout le tailleur Godfrin. Ce dernier a fort égayé l'assistance en disant qu'il est spiritiste, qu'il a étudié le spiritisme comme le communisme, le phalanstérisme, et en offrant de faire une conférence sur la science spirite. Le malheureux spirite n'est point un homme d'esprit, et sa candidature s'est trouvée coulée du coup.

La réunion a acclamé comme candidats Victor Hugo et Louis Blanc. Ce dernier était absent; mais Victor Hugo a parlé. Il ferait bien de ne pas trop se produire, car, après cinq ou six discours comme celui de vendredi, il serait bien certain de ne plus être candidat: ses bêtises solennelles décourageraient même ses plus fervents partisans.

Aujourd'hui doit avoir lieu une réunion plus complète des électeurs sénatoriaux. On s'attend à voir se heurter les deux courants républicains qui se manifestent par la formation de ces deux listes: Victor Hugo Louis Blanc Peyrat Floquet Mallarmé ou un autre ouvrier Béclard.

En somme, c'est le pendant de la lutte qui se manifesta en 1873 entre les partisans de M. de Rémusat et ceux de Barodet, au début, avant que M. Gambetta dût se rallier à M. Barodet. La lutte est engagée entre les gens du Rappel qui font ouvertement de la République radicale et les gens de la République française, qui cachent sous un masque de modération hypocrite les mêmes ambitions et les mêmes appétits.

Quelques conservateurs ont imaginé de composer une liste avec ces cinq noms: MM. Ducatel, Tréve, amiral Saisset, Pasteur, Ferdinand de Lesseps. Une réunion isolée, qui a tenu une séance vendredi, propose la candidature de M. de Piéou, sous-gouverneur de la Banque de France.

On ne sait pas encore si le comité Changarnier, qui veut grouper tous les éléments conservateurs, et le comité de l'appel au peuple, qui vient de s'organiser sous la présidence de M. Dollfus, présenteront des listes de candidats. Vous voyez par ce résumé que la situation électorale de la Seine présente le spectacle d'un complet gâchis; et nous n'en sommes encore qu'aux élections sénatoriales. Cela promet pour les élections législatives.

Pour ce qui regarde la province, nous devons enregistrer avec une certaine satisfaction les doléances du Temps: il

se plaint de la difficulté pour les républicains d'endoctriner les délégués des communes. Le Temps espère peut-être que les délégués se hâteront de quitter leurs travaux pour aller écouter les précifications de ses amis. Ses plaintes nous prouvent tout au moins que la propagande républicaine reconnaît son impuissance. Espérons que le scrutin de dimanche prochain le démontrera aux plus incrédules.

L'Evénement, journal fort hostile à M. Buffet, dit que le gouvernement s'imisce de plus en plus dans les élections sénatoriales, et il en donne pour preuve que les préfets ont reçu ordre de faire connaître au plus tôt les noms et les opinions des candidats. C'est ce qui s'appelle une bêtise, car il y a longtemps que le gouvernement est renseigné à ce sujet, et il aurait manqué à son premier devoir en ne se faisant pas renseigner.

ETRANGER

T. Union a reçu l'importante dépêche suivante:

Tolosa, 22 janvier. Ce matin, les avant-postes carlistes ont ouvert le feu sur la ligne de Biscaya. Les troupes alphonstines, d'abord troublées, ont soutenu le feu de neuf heures à trois heures: refoulées alors par deux brillantes charges à la bayonnette du bataillon carliste de Bilbao, elle se sont enfuies dans la vallée en transportant leur artillerie sur les hauteurs de San Miguel; ce qui fait supposer qu'une attaque sérieuse se prépare pour demain matin.

Le tir des batteries carlistes a causé beaucoup de pertes à Saint-Sébastien et obligé le gouverneur civil à changer de résidence.

Deux petites sorties de la garnison d'Hernani ont été repoussées par les forces de Guipuzcoa.

En présence de Sa Majesté, accompagnée de sa maison civile et militaire, de son ministre de l'intérieur, du gouverneur de Tolosa, les restes des soldats militaires, a été célébrée aujourd'hui une messe commémorative de la mort de Louis XVI.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Revue hebdomadaire de la Bourse.

La semaine finit en hausse. Lundi dernier, au moment où les premiers résultats des élections ont été connus on n'y a pas cru. Il est bien évident, aujourd'hui, que quelle que soit l'interprétation donnée aux motifs élastiques de conservateurs et d'opposant qui ont servi à caractériser les résultats, les candidats d'opinion extrêmes sont écartés. Nous voulons bien croire ce que prétendent tout bas certains esprits avisés que les calculs sur la nuance politique de tel ou tel paysan choisis comme délégué, seront déjoués au dernier moment, et que dans les campagnes les variétés politiques désignées à la Chambre par le centre gauche, centre droit, groupe Laverge, etc., etc., sont parfaitement inconnues, mais on ne se trompe pas quand il s'agit de savoir si un délégué est radical ou modéré, et nous penchons beaucoup à croire que l'expression conservateur n'a pas pour les élections des délégués municipaux d'autre signification que celle des modérés. Il n'en était ainsi d'ailleurs le pays ne peut pas désirer plus, ni la Bourse non plus.

Aussi, peu à peu, voit-on les affaires reprendre leur activité normale depuis le commencement du mois, sauf un ou deux jours de panique dûs aux dépêches à sensation sur la question d'Orient et aux incertitudes sur le paiement du coupon Turc, il y avait eu absence presque complète d'affaires. Vingt jours avant la liquidation, les primes, dont 25 sur le 5 0/0, ne faisaient pas 20 c. d'écart, ce qui prouve qu'on en vendait beaucoup; ces ven

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 25 JANVIER 1876.

Les Filles du Colonel

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX (Suite)

« Le certificat prescrit est joint à la demande. « Je suis, avec respect, « Mon colonel, « Votre très-humble et très-obéissant serviteur, « Adalbert DE POITEVY, « chef d'escadrons au 17^e hussards. » Judith laissa échapper une exclamation sourde. Le colonel, qui, dans sa préoccupation, avait oublié la présence de sa fille, se retourna vivement. Elle était livide et chancelait. — Ah! pauvre enfant! s'écria-t-il en allant à elle, les bras ouverts. Judith étendit les bras vers la lettre avec un sourire de suprême mépris. — Faux et cupide! dit-elle d'une voix aigre. Le colonel, désespéré de la blessure qu'il entrevoyait, l'entoura tendrement de ses bras, appuyant la tête blonde à

son épaule, la berçant comme on fait d'un enfant malade, en murmurant: — Ecoute, chérie... il ne méritait pas toute l'estime que nous lui accordions, vois-tu... puisqu'il est capable de préférer la richesse à l'amour. On oublie facilement, crois-moi, celui qu'on n'estime plus.

Judith se dégagea des bras de son père, en étendant les bras devant elle comme pour repousser un spectre. — Assez... assez... dit-elle; mon père, sachez-le bien, M. de Poitevy n'existe plus pour moi. La jeune fille posa ses lèvres froides sur le front de l'excellent homme, et s'élança hors du cabinet. Il voulut la retenir. Elle avait déjà franchi les escaliers et se rejetait dans la calèche, qui, sur un signe, repartit au grand trot. Elle avait oublié sa couturière, sa toilette à sensation, ses courses dans les magasins. Que lui importait aujourd'hui!

Blottie contre les coussins, sa voilette abaissée, son ombrelle abritant son visage, elle inclinait la tête pour ne pas reconnaître les passants, et de grosses larmes, chaudes et lourdes, tombaient de ses yeux clos. Elle pleurait, l'aitière fille, son ambition déçue, ses espérances détraquées, sa beauté dédaignée.

Peut-être pleurerait-elle aussi le seul rayon d'amour qui eût jamais, non pas échauffé, mais caressé son cœur sec.

A mesure que l'on approchait de la Boulelière, ses larmes se tarirent. La faiblesse naturelle, un instant surprise, disparaissait déjà, et l'orgueil de la femme reprenait le dessus. Mme de Clarande, Hortense et Marcelle travaillaient sous les platanes, lorsque le bruit bien connu de la calèche, entrant dans la cour, les fit sursauter.

Q'était-il arrivé? Et comment Judith revenait-elle si vite? On courut à sa rencontre, mais elle-même venait à la hâte pour les rassurer. Elle était pâle, mais sa voix ne tremblait plus. — Ce n'est rien, dit-elle; mon père va très-bien. — Mais tu n'as rien fait à Vienne? — Non. J'ai modifié mes projets en apprenant, dès mon entrée dans le cabinet du colonel, une nouvelle intéressante. — Ah!... quelle nouvelle? — Le mariage du commandant de Poitevy. — Le mariage?... — Avec Mme veuve Myonnet. — Mais de Clarande se leva tout empourprée. — Que dis-tu? balbutia-t-elle.

— Marcelle joignit les mains, Hortense eut un sourire navré.

— Alors, continua Judith, dont les dents serrées rendaient la voix stridente, j'ai jugé que le costume que j'allais commander ne serait pas de circonstance, et je suis revenue prendre vos conseils.

Mme de Clarande n'écoutait pas. Retombée sur son fauteuil, elle semblait frappée de stupeur.

Ce ne fut qu'au bout de quelques secondes qu'elle retrouva la parole, faculté dont elle se servit aussitôt pour maltraiter la résolution de M. de Poitevy avec une aigreur doublée de ressentiment maternel. Judith, impassible en apparence, arrêta cette philippique violente, en faisant observer qu'il ne serait pas digne de se répandre en reproches contre un homme sur le compte de qui on s'était grossièrement trompé.

M. de Poitevy, dit-elle, est habile, puisqu'il ne s'est jamais imprudemment avancé avec nous au point de ne pouvoir reculer; il est à double visage, puisqu'il partageait ses soins entre deux femmes; il est intéressé, puisque l'amour de l'or l'emporte chez lui sur toute autre considération. Il ne me paraît rariter aucun regret. — Ah! Judith!

— Et si vous m'aimez, ma mère, épargnez-moi les vôtres.

Elle serra les mains de Mme Clarande, avec une effusion qui lui était peu ordinaire, et, d'un pas de reine, entra dans la maison.

Sa mère la suivit pour essayer de la consoler; mais l'orgueilleuse fille était de celles qui ne veulent pas de consolation et savent souffrir seules.

Ce fut alors qu'elle apprécia sa retraite, qui lui permettait d'abriter son humiliation loin des indiscrets et des impertinents. Elle se prit de passion pour les ombreuses solitudes de la Boulelière, où elle s'enfonçait, pendant de longues journées, sans accepter jamais l'aumône d'une commisération qui la blessait. Dieu seul voyait les pleurs de rage et de vanité ulcérée qu'elle répandait dans ses heures de tristesse.

Cependant le mariage de M. de Poitevy, dont le bruit commençait à se répandre, défrayait les ébahissements sans fin et les commentaires sans trêve de la ville de Vienne.

De malins sourires s'échangeaient, entre femmes, au nom seul de Mme Judith de Clarande. Et beaucoup d'hommes se disaient, avec une teinte de dépit, que le commandant faisait preuve d'intelligence plus qu'eux tous en dormant son uni-

forme avec les millions du défunt marchand de draps.

La demande en autorisation de mariage, présentée par le colonel de Clarande au ministre de la guerre, rencontra d'autant moins de difficultés dans les bureaux que la future épouse apportait une dot peu commune dans les ménages en général et particulièrement dans les ménages militaires.

La réponse favorable fut donc aussi prompt que le permettaient les exigences de la hiérarchie, dont elle sut subir la filière.

Que dire du bonheur de Mme Apolline Myonnet? Le lyrisme le plus exalté ne suffirait certainement pas à célébrer en termes convenables la joie radieuse dont elle rayonnait.

Depuis qu'elle avait eu l'art d'aplaner à ses pieds, humble et reconnaissant, la perle du 17^e hussards, la veuve avait passé par une suite non interrompue d'émotions, de craintes, de désirs, d'espérances. D'un œil passionné, elle suivait les progrès rapides que faisait, dans cette nature calculatrice, la perspective d'une belle fortune. Car elle avait assez d'esprit pour se contenter des moyens d'influence, si peu poétique qu'ils fussent, qu'elle possédait, sans regretter trop amère-